

## Marie-Christine ZEEVART

Profession et lieu de travail : Service Désignations Liège, Cabinet ARENA

Contact : [marie-christine.zeevart@cfwb.be](mailto:marie-christine.zeevart@cfwb.be)



Z'auriez pas un prof de langues ?

Je suis chargée de désigner les candidat(e)s enseignant(e)s dans l'enseignement primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, de la Communauté française, en fonction des classements établis par ancienneté.

Intéressé(e) par l'enseignement ?	
Enseignement secondaire	Enseignement supérieur
<p>Comment postuler dans l'enseignement secondaire ?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Pour la Communauté française</u> : répondre avant le 31 janvier au Ministère de la Communauté française (par envoi recommandé) à l'appel publié dans le Moniteur début janvier.</li> <li>2. <u>Pour le CPEONS (Province et Ville)</u>: Une lettre de candidature peut être envoyée à tout moment, soit à l'Administration centrale de la Province (Recrutements) soit à la Direction générale de l'Enseignement de la Province.</li> <li>3. <u>Pour l'enseignement libre catholique</u>: un dossier de candidature doit être demandé au Vicariat de l'Enseignement.</li> </ol> <p>Dans les trois réseaux, toute candidature doit être renouvelée chaque année.</p> <p>Le titre pédagogique requis est l'<b>AESS</b>, Agrégation de l'Enseignement Supérieur.</p>	<p>On peut postuler dans l'enseignement supérieur en envoyant sa candidature spontanée dans les différentes hautes écoles.</p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002, le <b>CAPAES</b> (Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur) est le titre pédagogique requis pour être nommé ou engagé à titre définitif dans une Haute Ecole.</p> <p>Pour pouvoir s'inscrire à la formation CAPAES dans une université, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être détenteur d'un titre académique (2ème cycle) autorisant son recrutement dans une haute école, dans une fonction de maître de formation pratique, de maître assistant ou de chargé de cours;</li> <li>- exercer une de ces fonctions.</li> </ul> <p>Toute candidature doit être renouvelée chaque année.</p>
<p>Pour tout détail complémentaire, deux sites incontournables :  <a href="http://www.enseignement.be">www.enseignement.be</a> et <a href="http://www.ulg.ac.be/cifen/agreg/postuler.html">http://www.ulg.ac.be/cifen/agreg/postuler.html</a></p>	